



**Ce document doit encore faire  
l'objet d'une décision du Conseil  
communal le 15 mai 2025**

**RAPPORT N° 16/2025  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Prise en considération du postulat  
de M. Laurent Cornu (PLR), intitulé  
« Vevey, ville indépendante  
ou chef-lieu du district de la Riviera ? »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le postulat de M. Laurent Cornu (PLR) intitulé « Vevey, ville indépendante ou chef-lieu du district de la Riviera ? », déposé à la séance du Conseil communal du 6 février 2025 s'est réunie le jeudi 10 avril 2025 à 18h30, à la salle du Conseil communal. Elle était composée des personnes suivantes :

Président-rapporteur :

da.	M.	Alain Gonthier
-----	----	----------------

Membres :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent-e	Excusé-e	Absent-e
PLR	Mme	Maria Boissard	x		
PLR	M.	Laurent Cornu		x	
PS	Mme	Giuliana De Regibus	x		
da.	M.	Grégoire Gavin	x		
PS	Mme	Marion Houriet		x	
UDC	Mme	Corinne Pilloud	x		
LCVL	Mme	Fabrizia Sanna Georgi	x		
VL	Mme	Anne-Francine Simonin	x		
Verts	M.	Colin Wahli	x		
EAV					x

Suppléant-e-s :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent-e	Excusé-e	Absent-e
PLR	M.	Pedro Da Silva Teixeira	x		
PS	M.	Julien Rillet			x

La Municipalité était représentée par M. Antoine Dormond, Municipal et le service est représenté par Monsieur Julien Cainne, chef de service.

## 1. Introduction

M. A. Dormond, municipal reprend les trois points du postulat.

Concernant les facilités d'accès pour les démarches administratives, il s'étonne et ne voit pas où seraient les empêchements pour les accomplir. En journée et en semaine (mercredi 14 h), 330 places de parc sont disponibles au centre ville (parkings en ouvrage et Grand Place). Sur toute l'année 2024, il n'y a eu que 26 heures (soit 0,29% du temps) où moins de 50 places y étaient accessibles, durant la présence du cirque, les artistes de rue, la Saint-Martin et la période de Noël. Par ailleurs, la municipalité va renforcer l'affichage des places en amont de l'entrée de ville.

En ce qui concerne les transports publics, le préavis sur le développement du réseau VMCV, qui répond par avance à la demande du postulat, a été approuvé par toutes les communes et pourra déployer ses effets dès le début 2026. Quant aux P+R hors de ville, depuis lesquels ils serait possible de se rendre au centre ville en transports en commun, encore faudrait-il qu'ils existent, et ils ont justement pour caractéristique de dépendre de la volonté politique d'autres communes. Mais tant le Plan directeur communal que le Plan

d'agglomération vont dans ce sens. Au passage, M. Dormond rappelle que la politique communale est de favoriser des possibilités de parking en lisière de quartiers (comme à la rue de Fribourg ou à l'avenue Reller pour Plan-Dessus) et signale que des négociations sont en cours avec Nestlé pour l'ouverture d'une partie de son parking à la piscine les jours fériés.

Concernant l'intégration des citoyens des communes voisines, il souligne que la commune fait déjà des efforts dans ce sens ; d'une part par la consultation des municipalités, comme pour le Plan d'agglomération où elles sont toutes impliquées ; et d'autre part par l'invitation faite à la population des communes limitrophes d'un projet à participer aux séances d'information, même si l'écho est parfois décevant. Cependant, le questionnaire en ligne concernant l'avenir de la Place de la Gare a reçu 450 réponses de personnes hors Vevey. Il relève encore que les démarches participatives représentent un effort et ont un coût, et qu'elles ne trouvent pas vraiment de réciprocité de la part des autres communes.

## 2. Discussion

Les membres de la commission s'expriment :

Quand on se rend dans une autre ville que la sienne, on privilégie les parkings souterrains ; les bâtiments dans lesquels on se rend pour remplir ces différentes obligations sont accessibles en moins de cinq minutes depuis des parkings souterrains.

Le postulat est consacré aux obligations administratives, et donc la question des places de parc après 16 h. ou le weekend est hors sujet. Des places sont disponibles en souterrain y compris le samedi. Qu'apporte ce postulat ?

Le PLR pourrait-il cesser de ne parler que de places de parc ?

Avec la croissance de la population, il est logique qu'il y ait de plus en plus de personnes en ville, et de moins en moins d'espace pour chacune. Il faut renoncer aux modes de déplacement qui gaspillent cet espace, car aucune stratégie d'augmentation de places de parc ne répondra à cette demande.

Quel est l'intérêt de ce postulat pour la commune ? Tout a été présenté et discuté.

Que font les communes environnantes ? Les partisans de ce postulat ne devraient-ils pas aller y faire du lobbying ?

L'idéal est quand même de pouvoir déposer sa voiture près de sa destination, et pas dans des parkings souterrains ou extérieurs.

M. Dormond rappelle que quand des places de parc pour voitures ont été supprimées, c'est souvent pour faire place à d'autres véhicules (vélos, motos, livraisons...) et à d'autres usages (notamment des terrasses), ou pour des raisons de sécurité (mise aux normes obligatoire dès qu'un réaménagement est en cours). Il souligne en conclusion que la Municipalité doit trouver un compromis entre des besoins légitimes et contradictoires dans un espace limité, et que c'est cela le fondement de sa politique, et non une supposée volonté de nuire aux automobilistes.

### **3. Vote**

La commission ad hoc passe au vote et se prononce contre la prise en considération comme suit : Pour : 2 ; contre : 7 ; absentions : 0

### **4. Conclusions**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

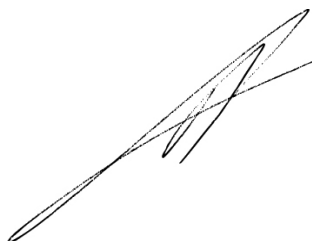
#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

**VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

#### **d é c i d e**

de refuser la prise en considération du postulat de M. Laurent Cornu « Vevey, ville indépendante ou chef-lieu du district de la Riviera ? » et de considérer cet objet comme classé.

Pour la commission ad hoc  
Le.Président rapporteur  
Alain Gonthier



Séance terminée à 19h00

Rapport validé le 29 avril 2025